



Concernant la Réglementation Sécurité Incendie, en cas d'application de l'IT 249, les configurations constructives décrites ne peuvent être prescrites en l'état et doivent faire l'objet d'adaptations permettant une maîtrise de la propagation du feu en façade. Le document " Bois construction et propagation du feu par les façades - février 2017 ", constituant une " Appréciation de Laboratoire " comporte un certain nombre de solutions techniques détaillées appropriées.

DEFINITION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU CGM DU NF DTU 31.2 ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES CI-DESSOUS

1 - Parement mural intérieur : 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

2 - Contre-ossature intérieure : Epaisseur tasseaux \geq profondeur des boîtiers d'encastrement moins épaisseur(s) plaque de plâtre, avec 25mm mini - compatible classe d'emploi 2

3 - Pare-vapeur : $S_d > 90$ m (selon AT ou DTA du système d'enduit sur isolant)

4 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) : Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

5 - Isolant : Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou selon DTA

6 - Voile travaillant : Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép \geq 7mm - OSB3 ép \geq 9mm - Panneaux de particules type P5 \geq 10mm - Panneaux LVL ép \geq 15mm

Epaisseur en zone sismique : Contreplaqué type 3S ép \geq 9mm - OSB3 ép \geq 13mm - Panneaux de particules type P5 \geq 13mm - Panneaux LVL ép \geq 15mm

11 et 12 : Systèmes sous Avis Techniques ou DTA visant favorablement la pose sur mur ossature bois

11 - Isolant : Isolant support d'enduit

12 - Système d'enduit : Complexe de finition extérieure

MUR EXTERIEUR TYPE 7: Isolant en âme et ITE avec finition enduit

26/07/2013

ME07-01

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-construction-bois.fr



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »
Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

